



Préavis municipal n° 04-2023

Relatif à la rénovation complète du terrain de football principal « B » de Praz-Dagoud et la mise en place d'un arrosage automatique des terrains « A » et « B », pour un montant de CHF 760'000.-.

Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude, dans le cadre du préavis 04-2023, s'est réunie le mardi 6 mars 2023 de 19h30 à 21h00 et s'est constituée comme suit :

		Présences
		19h30 à 21h00
Président	Christian Ferrari	x
Rapportrice	Dolores Gédet	x
Membres	Julien Décombaz	x
	Romain Gabriel	x
	Frédéric Schneiter	x
	Tommasina Maurer	x
	Jérémy Repond	x

Préambule

La commission s'est réunie à la salle du Léman à St-Légier, en présence, hors délibérations et vote, de M. Jean-Marc Nicolet, municipal en charge, M. Roulin de Bio Suisse, et M. Mohr Adjoint au chef du service des sports de la ville de Lausanne et membre du FC St-Légier. M. Estoppey de CS Espaces publics est excusé. Les membres de la commission les remercient pour la présentation du préavis et pour les réponses à leurs questions.

Le présent préavis concerne une demande de crédit de CHF 760'000.- sur la zone du Praz-Dagoud à St-Légier, pour la rénovation complète du terrain de football principal (B) et son passage au mode biologique, ainsi que pour l'installation d'un arrosage automatique tant sur le terrain A que le B, tous deux en gazon naturel. Se référer au descriptif très complet du préavis pour tous les détails techniques.

Discussion avec les porteurs du préavis :

M. le Municipal en charge apporte une correction en préambule à la présentation du préavis. En effet, contrairement à ce qui est indiqué à la conclusion, la mise en place de l'arrosage automatique se fera bien sur les deux terrains, A et B. Dans le reste du document ce point est correctement indiqué et calculé.

Le FC St-Légier est l'un des plus grands clubs du canton et vient de fêter ses 75 ans. Pour répondre aux besoins des sportives et des sportifs il convient de rénover ces deux terrains de football, à court et moyen terme, car tous deux sont très sollicités par le sport associatif et scolaire. Le terrain A, qui sert aux juniors et aux entraînements, est encore de bonne qualité, mais sera plus performant grâce à l'arrosage automatique. Le terrain B, le principal, a presque 50 ans et n'est plus aux normes. Si on ne fait rien, à terme il va se dégrader définitivement.

Le projet initialement budgété à CHF 500'000, était sous-estimé. Ayant commencé il y a déjà plusieurs années, le budget ne correspond plus à la situation du marché car certains produits ont beaucoup augmenté. De plus,



l'installation de l'arrosage automatique pour le terrain A n'en faisait pas partie. A relever que cette réfection permettra de ne plus avoir d'autres travaux pendant une quarantaine d'années.

Affaissement du terrain B. Ce lieu est une ancienne décharge et il semblerait que ce soit la cause de l'affaissement. Néanmoins celui-ci étant très ancien, les travaux de réfection du terrain, qui touchent la couche de 0 à -60cm de profondeur, ne devraient rencontrer aucun problème et permettraient de combler l'affaissement définitivement. L'objectif est que la 1ere équipe joue sur le terrain B, en gazon naturel.

Arrosage. Le budget de CHF 165'000.- comprend l'arrosage automatique des 2 terrains, le A et le B. Actuellement seul le B est doté d'un système d'arrosage dont la mise en route est plutôt lourde et se fait pendant les heures de travail, au moment où l'évaporation est forte.

Le nouveau système permet de programmer le moment idoine, de diminuer le temps d'arrosage et de choisir les zones. L'économie d'eau potable est significative, puisque la consommation passe à 6-8 l/m² au lieu de 10-12 l/m². Comme l'utilisation d'engrais chimiques est proscrite avec le bio, l'arrosage automatique permet d'organiser l'humidité en fonction des stimulants biologiques et favorise la croissance de la plante en y apportant les intrants organiques nécessaires au meilleur moment.

Label biologique. De nombreux terrains de la commune sont déjà en reconversion biologique, et cette transition est une profonde motivation pour le service des espaces publics qui la met en place. Le passage vers le biologique se fait par l'adhésion au label Bio qui définit des méthodes d'entretien exigeantes, qui respectent l'environnement et augmentent efficacement la biodiversité. L'intervention biologique stimule la vie microbienne et on parle alors d'un sol vivant, qui travaille activement de lui-même et nécessite moins d'additifs. Si au départ le coût est plus élevé, par la suite l'entretien équivaut aux coûts de fonctionnement actuels.

Finances. La possibilité de refaire un terrain de football neuf totalement biologique a été analysée, mais vite écartée au vu du coût dépassant le million. Ainsi la réfection du terrain sera plus traditionnelle, en complétant les couches de terre existantes, et l'entretien quant à lui sera conforme au label BIO.

Comme le fonds du sport participera, se sont donc finalement CHF 610'000.- qui seront nécessaires au projet. Le préavis mentionne la participation du FC St-Légier, à hauteur de CHF 21'000.-. Il est à souligner que ce montant correspond au travail réalisé par M.Mohr, membre du FC St-Légier, qui a mis toutes ses compétences et son temps à disposition pour offrir bénévolement ses prestations au club. Qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

La participation de l'école Haut-Lac se fait à travers le loyer qu'elle paie à la commune, et non sur la réfection. L'entretien des terrains coûte env. CHF 132'000.-/an, et l'école paie env. CHF 34'000.- de location par an; elle contribue ainsi à hauteur de 25% à l'entretien des terrains.

Entretien de la pelouse naturelle bio: si le cahier des charges est bien respecté, il exige une fréquence de travail accrue, mais avec des travaux beaucoup moins lourds. On obtient alors une plante robuste qui permet une bonne qualité de jeu. Si les intrants biologiques coûtent plus cher, ils ne nécessitent pas de personne supplémentaire pour l'entretien. Pour effectuer cette transition au biologique le service communal a toutes les machines nécessaires à un bon début et optimisera ses outils au fur et à mesure des nécessaires remplacements ou acquisitions. Un brasseur et une rampe d'arrosage seront par exemple mis au budget l'an prochain.

Timing : si le préavis est accepté, il y aura 2-3 mois de travaux cette année et les terrains seront prêts début 2024.

Discussion de la commission

- Il y a un vrai besoin à rénover ces terrains, surtout si l'on considère que le terrain principal a presque 50 ans et que le FC St-Légier est un grand club dynamique.
- L'option biologique choisie pour l'entretien des gazons naturels fait sens et la préoccupation écologique parle à tous les commissaires.
- La commission est convaincue qu'il est important d'investir pour les jeunes. Elle relève par ailleurs que le club travaille activement à la promotion des équipes féminines et l'encourage à poursuivre dans cette voie.



- Ce préavis n'intègre pas l'achat et la pose d'un panneau d'affichage avec chrono. Si la commission comprend que son achat représente une dizaine de milliers de francs supplémentaires et que les budgets ne sont pas extensibles, elle émet toutefois un vœu. Si ce préavis devait réussir à réaliser quelques économies sur sa prévision financière, la commission souhaiterait que celles-ci soient affectées à un chrono, peut-être en partenariat avec un ou plusieurs sponsors.
- Nous avons sur le site Praz-Dagoud une petite citerne d'environ 40m³ pour recueillir l'eau de pluie, qui est ensuite pompée pour arroser le terrain synthétique. Pour arroser les terrains avec du gazon naturel, il faudrait augmenter drastiquement la capacité de captage, stockage d'eau de pluie et ajouter un système de surpresseur. Au vu des pénuries, la pertinence de la récupération des eaux de pluie est une évidence et cette commission espère que la municipalité reviendra très bientôt avec un préavis sur une étude globale des bâtiments publics à ce sujet.

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité, d'adopter les conclusions de la Municipalité comme suit :

- d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 760'000.- pour la rénovation complète du terrain de football B principal de Praz-Dagoud, à Saint-Légier, et la mise en place d'un arrosage automatique sur les terrains A et B du même site ;
- d'autoriser la Municipalité à percevoir les éventuelles subventions ;
- de financer le montant de CHF 760'000.- (brut) par recours à l'emprunt si nécessaire ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans.

Blonay, le 14 mars 2023

Le Président

M. Ferrari

Pour la Commission

La Rapportrice

Mme Gédet